

DÉCLARATION

Approches par écosystème pour la protection et la gestion de la biodiversité

Une déclaration de consensus pour la compréhension et la gestion des impacts transfrontaliers et cumulatifs dans les écosystèmes méditerranéens

Bruxelles, 5 décembre 2018

Réunis les 4 et 5 décembre 2018 à l'occasion de l'atelier « Approches par écosystème : des avantages pour l'homme et la nature » et de l'audition publique avec des eurodéputés sur « Les écosystèmes méditerranéens en danger : renforcer la réponse politique de l'UE », organisée par le groupe SEArca à Bruxelles, les représentants d'institutions européennes et méditerranéennes actives dans les domaines des sciences, des pratiques et des politiques de protection et de gestion de la biodiversité dressent le constat suivant :

- La région méditerranéenne est mondialement connue pour la richesse de sa biodiversité côtière et marine. Elle abrite des habitats et des espèces importantes et uniques, dont beaucoup sont endémiques ou menacées d'extinction.
- Cette biodiversité côtière et marine en Méditerranée se voit fortement menacée par la dégradation et la perte de l'habitat en raison d'activités humaines non durables, notamment la surexploitation des ressources naturelles. Ce phénomène est exacerbé par l'augmentation de la pollution, la pêche non durable et les phénomènes climatiques extrêmes, tels que l'élévation des températures et du niveau de la mer.
- Garantir le bon état écologique de la biodiversité marine en Méditerranée est l'une des priorités actuelles de l'UE dans les eaux européennes. La convention des Nations unies sur la mer Méditerranée, par le biais de son plan d'action, est primordiale pour compléter les initiatives de l'UE, car elle mobilise les pays non membres de l'UE à utiliser des outils et des objectifs mondiaux pour gérer et préserver la biodiversité. Les deux sont essentiels au maintien d'écosystèmes naturels fonctionnels au-delà des frontières et à la pérennité des services écosystémiques dont dépendent les moyens de subsistance locaux et les économies locales de la Méditerranée.
- Les aires protégées (AP) existantes sont potentiellement un outil puissant pour la préservation efficace de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles si elles sont correctement conçues, gérées, financées et appliquées.
- Le réseau écologique actuel d'aires côtières et marines protégées en Méditerranée, tel qu'il existe aujourd'hui, doit être consolidé par des instruments techniques et financiers ainsi qu'une coopération humaine renforcée. Cela garantirait le maintien adéquat des fonctions des écosystèmes marins et de la biodiversité, étant donné l'insuffisance de la protection, de la

gestion et de la représentativité des habitats et des espèces et des plans de surveillance à long terme limités pour les aires protégées existantes.

- Des mécanismes visant à assurer et à renforcer la résilience socio-écologique des côtes, des mers et des population de la Méditerranée sont nécessaires pour gérer les impacts au-delà des aires protégées ou des frontières nationales. Ces mécanismes doivent être liés à une consultation publique participative et à une prise de décision intégrée où les acteurs clés, à savoir les populations locales, les autorités régionales et nationales et la société civile, ont la maîtrise des ressources naturelles et jouent un rôle majeur dans la protection et la cogestion de leurs biodiversités et écosystèmes.
- Des mécanismes de compensation efficaces sont indispensables pour déterminer la pertinence, créer des synergies, intégrer les méthodologies et faire remonter les résultats de la recherche scientifique aux praticiens et aux décideurs qui travaillent à la protection de la biodiversité.
- La compilation coordonnée des données générées par les efforts scientifiques en cours, ainsi que la collaboration efficace avec les initiatives d'agrégation de données existantes devraient être encouragées et poursuivies.

Ainsi, ils décident d'adopter une approche holistique, intégrée, écosystémique et transversale pour la préservation et la gestion du milieu côtier et marin et de soutenir les mécanismes, outils et actions de collaboration selon les modalités suivantes :

1. L'état actuel de la biodiversité est catastrophique et l'utilisation humaine des ressources naturelles n'est pas durable dans la région méditerranéenne.
2. De nouvelles aires marines protégées (AMP) devraient être désignées dans les habitats sous-représentés et l'intégrité et la gestion des aires marines protégées (AMP) existantes devraient être renforcées et assurées à l'aide des principes de conception des réseaux écologiques et du partage des meilleures pratiques de gestion.
3. La cogestion communautaire locale est un outil puissant de prise de décision participative qui doit être renforcé pour une meilleure gouvernance décentralisée de la biodiversité et des ressources naturelles.
4. Les pressions multiples exercées sur la mer Méditerranée par différents secteurs génèrent des impacts cumulatifs qui fragilisent la biodiversité et l'intégrité, la structure et le fonctionnement des écosystèmes, entravant ainsi leur durabilité et leur résilience au-delà des frontières géopolitiques, et même au sein des aires protégées.
5. Travailler au-delà des aires protégées et des frontières nationales est une nécessité pour aborder la conservation des espèces mobiles transfrontalières et les impacts tels que la pollution, la pêche et le changement climatique. Cela exige en outre de recourir à des approches et unités de planification écoregionales qui prennent en compte les multiples échelles hiérarchiques pour parvenir à un bon état écologique.
6. Il convient d'utiliser des unités spatiales de gestion et de protection ayant des fonctions écologiques distinctes où les processus critiques tels que les liens écologiques sont plus

importants. Cela nécessite de meilleurs outils et politiques reflétant la nature transfrontalière de la vie marine pour assurer une gestion efficace ainsi que la persistance des ressources naturelles et des services rendus par les écosystèmes.

7. Il est essentiel de disposer d'une unité et d'une plate-forme de planification écorégionales acceptées au niveau régional et conçues sur la base d'un consensus géopolitique et scientifique. La planification et la gestion écorégionales engloberont de multiples engagements nationaux à travers la Méditerranée, ainsi que des stratégies macro-régionales.
8. Les zones d'importance écologique et biologique, les juridictions transfrontalières développées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et du Plan d'action pour la Méditerranée et qui ont le consensus des Parties contractantes, sont une plate-forme sous-exploitée qui peut être utilisée comme approche de planification clé pour la gestion écosystémique dans les pays de l'UE et les pays tiers en Méditerranée. La compréhension et la gestion de ces unités et de leur connectivité sont essentielles au bon fonctionnement de l'écosystème grâce à des mécanismes intersectoriels et intégratifs afin de préserver les ressources naturelles méditerranéennes par la participation de la société dans son ensemble.

Rédigé à Bruxelles, le 5 décembre 2018 par le partenariat Interreg Med PANACeA

Project co-financed by the European
Regional Development Fund

The MED Biodiversity Protection Community is featured by PANACeA

